

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2022/2023 des Syndicats de Chasse des lots 534 et 556, peuvent être consultés pendant 15 jours du 13 mars au 27 mars 2023 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous, par téléphone ou par mail.

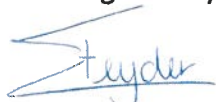
Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : feydermyriam@yahoo.de

Secrétaire-trésorier : Myriam Feyder, 661 36 78 78

Hesperange, le 08 mars 2023

Pour le collège des syndics,



Le secrétaire-trésorier

*Affiché dans la Commune de Hesperange
en date du 09/03/2023*



Hesperange, le 09 mars 2023